

Questions orales

En ce qui concerne la situation du secteur pétrolier tertiaire dans le nord-est de la Colombie-Britannique, je dirais qu'il s'agit plutôt du secteur du gaz, car, comme le député le sait, la Colombie-Britannique produit surtout du gaz. Au cours des entretiens qui ont précédé l'accord signé avec la Colombie-Britannique, celle-ci a admis que ses taxes ou les redevances qu'elle impose à l'industrie étaient trop élevés. Les dirigeants de la province ont dit qu'ils allaient tenter de les réduire. Comme le député le sait, un bon nombre de producteurs ont abandonné la partie parce que la part prélevée par le gouvernement était trop élevée.

* * *

PETRO-CANADA

LES POLITIQUES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, il est vrai que j'ai assisté à presque toutes les réunions, c'est-à-dire à plus d'une centaine, au cours de l'étude sur le bill C-48. Pendant toutes les discussions, j'ai toujours été très sceptique quant aux répercussions qu'aura cet aspect précis du Programme énergétique national sur l'économie pétrolière, selon le ministre. Par exemple, les provinces sont durement défavorisées par la proposition du ministre, qui offre une réduction de 85 p. 100 à l'égard des frais d'exploration sur les terres du Canada, mais seulement 35 p. 100 sur les terres des provinces. Cela nuit aux provinces, car les quelques plateformes de forage qui n'ont pas encore quitté le pays pour aller aux États-Unis se dirigent maintenant vers les terres du Canada, notamment Petro-Canada. Pourrait-il donner des instructions à cette société pour qu'elle révise ses politiques d'exploration et de mise en valeur dans des régions, comme le nord-est de la Colombie-Britannique, très durement touchées par ces principes directeurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ce qui est surprenant dans la déclaration du député, c'est qu'il semble oublier que les gouvernements provinciaux, qui accaparent une part beaucoup plus importante que le gouvernement fédéral—je pense notamment à la Colombie-Britannique—sont censés contribuer également au bien-être de ce secteur à l'intérieur de leurs frontières.

● (1450)

Le gouvernement du Canada a pris soin de prévoir d'importants stimulants à l'égard des entreprises qui mèneront leurs activités sur les terres du Canada, et il prévoit une contribution à cet effet, laquelle sera payée par tous les contribuables. Nous participons également aux activités menées sur les terres provinciales, mais s'il y a des déficits dans ce domaine, nous espérons que les gouvernements provinciaux feront leur part, sans oublier qu'ils sont les principaux bénéficiaires, et non le gouvernement fédéral, de l'exploitation de ces ressources sur leur territoire.

Quant à Petro-Canada, j'ai examiné son budget d'immobilisations très attentivement. Le cabinet l'a examiné la semaine dernière, et nous avons constaté que le budget de la Société pour 1982 est très prometteur. Je suis convaincu que Petro-Canada continuera à jouer un rôle essentiel pour s'assurer que l'industrie pétrolière et gazière appartenant à des capitaux canadiens sera très active pendant l'année à venir.

LE LOGEMENT

L'ÉTABLISSEMENT DES LOYERS EN FONCTION DES REVENUS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et concerne la pénurie grave de logements à des prix abordables qui sévit actuellement. Nous aurions besoin immédiatement dans notre pays d'au moins 100,000 logements locatifs à des prix abordables. Comme l'offre du gouvernement d'accorder des prêts sans intérêt pour la construction de 15,000 nouveaux logements locatifs, venant s'ajouter aux quelque 25,000 maisons et logements coopératifs et à but non lucratif, ne sera pas suffisante pour assurer des logements aux locataires cette année, sans parler de 1982, le ministre pourrait-il affirmer à la Chambre que les 15,000 logements locatifs que le gouvernement subventionnera seront loués en fonction des revenus, puisque c'est la seule façon d'assurer des logements à des prix abordables aux locataires?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme l'indiquait le discours du budget, les provinces qui veulent s'associer à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au gouvernement fédéral pour compléter les subventions sur les logements locatifs que nous considérons comme étant à des prix faibles et modiques et donc abordables pourront se prévaloir d'un tiers des 15,000 logements s'adressant aux familles à revenus faibles ou moyens souhaitant payer un prix modique pour se loger. La plupart des provinces, je dirais, ont dit qu'il était préférable, afin d'avoir un éventail plus vaste de revenus dans un groupe particulier, de ne pas financer à 100 p. 100 tel ou tel projet dont les loyers seraient fixés en fonction des revenus des intéressés.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES LOGEMENTS LOCATIFS SUBVENTIONNÉS NE SERONT PAS VENDUS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, cela veut dire, je pense, qu'il n'y aura que 5,000 logements d'offerts aux personnes à moyens et bas revenus, ce qui n'est même pas suffisant pour les besoins de la seule ville d'Halifax.

Comme jusqu'ici l'amortissement fiscal a été utilisé pour construire des logements catégorisés qui ne sont pas soumis au contrôle des loyers et peuvent se vendre facilement par appartements en rapportant d'énormes bénéfices, et que nous ne voulons pas voir se répéter un pareil échec, le ministre veut-il nous dire s'il va garantir que tous les logements locatifs construits avec des subventions de l'État vont rester dans le parc locatif abordable au lieu d'être vendus? Va-t-il en faire une condition d'octroi des subventions de l'État?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il faut dire tout d'abord, et je le répète, que ces 15,000 logements sont destinés à être offerts aux personnes à bas et moyens revenus. En outre, un tiers d'entre eux, c'est-à-dire 5,000, vont être mis à la disposition des personnes qui ont besoin de subventions en plus de ce qui est offert aux personnes à bas revenus. En outre, les 25,000 logements sans but lucratif ou coopératifs sont destinés à ce même marché et, grâce à des hypothèques à 2 p. 100, ils seront très abordables.